



ÉTABLISSEMENT

SICTIAM (06)
Business Pôle 2
1047 route des Dolines -
CS70257
06905 Sophia Antipolis Cedex

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur**I.1) NOM ET ADRESSES**

SICTIAM (06), Contact : Monsieur Le Président, Business Pôle 2 1047 route des Dolines - CS70257, 06905 Sophia Antipolis Cedex, FRANCE. Tél. : +33 492969292. Fax : +33 492969296. Courriel : marches@sictiam.fr. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.sictiam.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SICTIAM Business Pôle 2, 1047 route des Dolines CS 70257, Contact : Service Commande publique, 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX, FRANCE. Tél. +33 492968080. Courriel : marches@sictiam.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

SICTIAM Business Pôle 2, 1047 route des Dolines CS 70257, Contact : Monsieur Le Président, 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS CEDEX, FRANCE. Tél. +33 492968080. E-mail : marches@sictiam.fr. Code NUTS : FRL03. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>.

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Autre(s) activité(s) : Syndicat mixte informatique

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Conception et réalisation du Réseau d'initiative publique à très haut débit du SICTIAM - Zone Vierge

II.1.2) Code CPV principal

45112100

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte

La présente consultation a pour objet des travaux de conception et réalisation d'un réseau FttH sur le territoire du SICTIAM. Les prestations et travaux attendus du Titulaire du marché, détaillés au Programme Fonctionnel, incluent notamment : o La réalisation d'études préparatoires de travaux. o La construction des ouvrages nécessaires à la remise de prises afferlables. o La remise de la documentation technique préalable à la réception (PréDOE) o La levée des réserves si nécessaire o La remise de la documentation technique finale (DOE)

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 65000000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

45112100, 45314300, 32523000, 32521000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Les prestations objet du dialogue seront globalement exécutées sur le département des Alpes-Maritimes.

II.2.4) Description des prestations

Les travaux attendus du Titulaire du marché, détaillés au Programme Fonctionnel, incluent notamment :

La réalisation d'études préparatoires de travaux.

La construction des ouvrages nécessaires à la remise de prises afferlables.

La remise de la documentation technique préalable à la réception (PréDOE)

La levée des réserves si nécessaire

La remise de la documentation technique finale (DOE)

Les candidats sont invités à consulter les documents de la consultation pour les autres exigences de l'acheteur.

Les délais d'exécution des travaux, pour chacun des segments techniques référencés dans le BPU, seront indiqués dans le planning détaillé annexé à chaque commande.

La technique d'achat retenue par le pouvoir adjudicateur est l'accord-cadre en application de l'article L.2125-1 1° du Code de la commande publique.

Le présent accord-cadre comprend des engagements sur une quantité minimum en application des articles L.2125-1 1° et R.2162-4 2° du code de la commande publique, à savoir : la livraison par le titulaire de 100% de la collecte et des NRO (environ 80 Km de collecte et une dizaine de NRO) et ainsi que de 45 000 prises (sur environ 140 SRO) raccordable nominalement au sens défini par le programme fonctionnel.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 65000000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 24

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est renouvelable 2 fois pour des périodes de 1 an par reconduction expresse. Au moins trois mois avant la fin de chaque période de validité de l'accord-cadre, l'acheteur signalera par écrit au titulaire s'il souhaite la reconduction du contrat. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal d'opérateurs envisagé : . **Nombre maximal :** 4.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Critère 1 : Capacités techniques à mener à bien des opérations de taille et de complexité technique équivalentes 40 points

Critère 2 Capacités professionnelles à mener à bien des opérations de taille et de complexité technique équivalentes : 40 points

Critère 3 : Capacités économique et financière à mener à bien une opération d'envergure et de complexité comparable, 20 points

LES CANDIDATS SONT INVITES A CONSULTER L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION POUR PLUS DE DÉTAILS

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

En application de l'article R.2122-7 code de la commande publique, pour la réalisation de travaux similaires à ceux qui ont été confiées au titulaire du présent accord cadre passé après mise en concurrence, l'acheteur peut recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés de travaux peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Oui

Identification du projet : Pour la mise en œuvre des prestations objet du présent accord-cadre, l'acheteur est susceptible de bénéficier d'une aide de l'union européenne au titre du Programme Opérationnel " Fonds européen ".

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble

des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L. 2341-1 et suivants du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait Kbis). Les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an et qui ne disposent pas encore d'un extrait Kbis peuvent produire un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises. Les candidats étrangers devront produire des documents similaires ;

- En cas de société filiale, un organigramme faisant apparaître la structure juridique (principaux actionnaires) et le rattachement au groupe du candidat.

LES CANDIDATS SONT INVITES A CONSULTER L'ARTICLE 6.2.1 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION POUR PLUS DE DÉTAILS.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

Marché réservé : Non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Le déploiement du Réseau sera mené dans les conditions fixées au Calendrier de l'offre finale du Titulaire et élaboré en cours de dialogue, mais sous les contraintes suivantes :

- Jalon 1 : Fixé au 31 décembre 2021 et intégrant un minimum de prises livrées sans réserve au maître d'ouvrage et au Délégitaire selon une quantité à proposer par le candidat,
- Jalon 2 : Fixé au 31 décembre 2022 et intégrant un minimum cumulé de 35 000 prises livrées sans réserve au maître d'ouvrage et au Délégitaire
- Jalon 3 : Fixé à une date proposée par le Titulaire et intégrant 100% de l'engagement livré sans réserve au maître d'ouvrage et au Délégitaire.

Par ailleurs, pour l'exécution de l'accord cadre, le titulaire s'engage à réaliser une action d'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières dont les modalités sont prévues dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Dialogue compétitif

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Mercredi 22 juillet 2020 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Vendredi 30 oct. 2020

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 5 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.1) RENOUELEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les critères de sélection des candidatures et des offres sont indiqués dans le règlement de la consultation. Le dossier de consultation devra être téléchargé via le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr>. Les candidatures et les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres ou plus candidatures sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures et des offres sera ouverte. La présente procédure de dialogue compétitif se déroulera en phases successives dont les modalités sont précisées aux articles 5.2 et 5.3 du règlement de consultation.

Le titulaire de l'accord-cadre se verra appliquer une retenue de garantie, dont le taux est fixé à 5% du montant du bon de commande, en application des articles R.2191-32 à R.2191-33 du code de la commande publique.

Le budget de la direction de l'aménagement numérique du territoire du SICTIAM financera les dépenses afférentes aux marchés.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture par l'ordonnateur.

Le(s) candidat(s) pourra (ont) répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement d'entreprises.

Il est cependant interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- En qualité de membres de plusieurs groupements.
- En qualité de membres mandataires de plusieurs groupements.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Nice 18 avenue des Fleurs , 06050 NICE CEDEX 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Fax +33 493557831. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif de règlement amiable des litiges en matière de marchés publics boulevard Paul Peytral , 13282 MARSEILLE FRANCE.

VI.4.3) Introduction des recours

La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L. 551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative peut être mise en œuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative peut être également mise en œuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. no358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative)

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

19 juin 2020